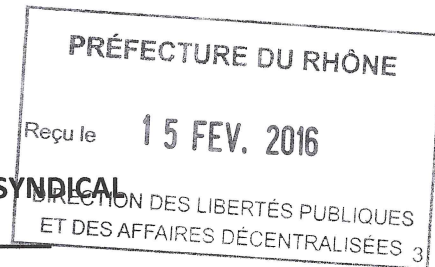


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 130
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur Le Président rappelle que dans un contexte financier contraignant où les collectivités publiques ont le souci de rétablir les comptes publics, la Métropole de Lyon a annoncé des réductions de participation dans les années à venir. Par conséquent le budget 2016 sera construit selon les grandes orientations suivantes :

+ la continuité du service doit être prioritairement assurée,

+ le projet d'acquisition et d'aménagement de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or sera l'opération pilote des années à venir et sera une action prioritaire.

+ les participations financières au niveau de 2015 seront maintenues (la participation de la Métropole de Lyon baissera de 12% en 2017)

+ la gestion du parc de curis au Mont d'Or, propriété de la Métropole de Lyon sera compensée financièrement sous la forme d'une subvention à hauteur de 47 000 euros/an

Comme il l'est rappelé régulièrement tous les ans, le syndicat mixte des Monts d'Or met en œuvre les objectifs de sa charte fondatrice dans un souci de continuité des actions qui s'inscrivent dans la durée. Elle a été votée à l'unanimité de ses membres lors de la création du syndicat mixte et fait partie intégrante de ses statuts.

La politique du SMMO s'articule autour des **6 axes d'interventions principaux définis par sa charte**:

- 1- Le maintien de la qualité des Monts d'Or notamment au travers de la pérennisation des activités agricoles gestionnaires de l'espace.
- 2- Le contrôle et l'accueil du public
- 3- La gestion de la propreté
- 4- La restauration et la mise en valeur du patrimoine
- 5- La découverte des Monts d'Or
- 6- La gestion du syndicat et l'animation des actions

Pour chacun de ces axes sont reprises les évolutions nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions du syndicat mixte des Monts d'Or et estimer leur impact budgétaire.

1) La pérennisation de la qualité des Monts d'Or

Elle se traduit par des actions menées dans deux grands domaines :

- ✓ une politique conventionnelle de partenariat avec les acteurs locaux qui évoluera à compter de 2016 vers un conventionnement en lien avec la Métropole de Lyon

- ✓ une politique d'interventions foncières (non bâti ou bâti)

a) LA POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX se traduit par la signature de conventions:

- avec les agriculteurs (depuis 1992 et jusqu'en 2015) pour favoriser le maintien d'une activité agricole dans des secteurs où elle n'était plus assurée ou en voie de disparaître,
- avec les associations de protection de la nature, de chasse, ... pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,
- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au syndicat mixte des Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

Les conventions de partenariat passées avec les agriculteurs avec pour objectif 300 hectares d'espaces gérés avait fait l'objet d'une remise à plat en 2006 et avait conduit à la formalisation d'une convention de partenariat agricole plus explicite, puis une réflexion avait été amorcée en 2012, pour **améliorer l'efficacité du dispositif à moyen constant**.

Lors de la séance du conseil syndical du 30 septembre 2015, le conseil syndical a validé le projet de PAEC (projet agro-environnemental et climatique) porté par la Métropole de Lyon venant se substituer à compter de 2016 au dispositif de conventions gestion de l'espace mis en œuvre par le SMMO depuis 1992.

La volonté de la Métropole de Lyon a été de s'appuyer au maximum sur les acteurs des territoires.

Pour le territoire des Monts d'Or le projet concerne la thématique biodiversité et prévoit une prise en compte de la politique d'entretien de l'espace mise en œuvre depuis plus de 20 ans par le SMMO. Il intègre la problématique spécifique liée aux équins de loisir qui aujourd'hui concurrence directement le secteur agricole productif.

Les mesures proposées seront :

- Ouverture et maintien des milieux ouverts
- Broyage et gestion pastorale
- Implantation d'un couvert herbacé
- Maintien de la richesse floristique des prairies
- Retard de fauche
- Entretien des haies

L'objectif est la contractualisation **sur 420 hectares de prairies permanentes**.

En 2015, les conventions Monts d'Or représentaient pour 253.20 hectares entretenus, un budget de 71 595 euros (68.000 € de conventions+ 3.595 € d'animation interne SMMO).

Le dispositif PAEC tel qu'il a été défini pour 420 hectares de prairies représentera une enveloppe financière globale de 59 676,24 € dont 75 % seront financés par l'Europe et **25 % resteront à la charge du SMMO (cofinancement du territoire)**.

Le coût annuel de cette action représentera à compter de 2016 un montant de 13 500 euros pour le SMMO contre 68.000 € en 2015.

Sur le territoire des Monts d'Or, le PAEC dans le cadre du partenariat SMMO-Métropole permettra de maintenir la politique d'entretien de l'espace (du SMMO), de prendre en compte la problématique du cheval de loisir, de permettre plus d'équité en terme d'accès aux surfaces contractualisées, et enfin d'avoir une animation biodiversité/entretien de l'espace renforcée par la présence du CEN-RA.

b) LA POLITIQUE D'INTERVENTIONS FONCIERES (NON BATI OU BATI)

Le syndicat mixte des Monts d'Or a mis en place depuis plusieurs années maintenant une politique volontariste en matière d'interventions foncières (bâti et non bâti) qui concerne plusieurs domaines complémentaires et indispensables pour la pérennisation des outils de production :

- **politique de veille permanente avec la SAFER sur le contrôle de l'évolution des prix du foncier** agricole ou naturel, avec demande d'intervention systématique de la SAFER en révision de prix lorsque ceux-ci ne correspondent pas à la valeur économique réelle du foncier. Cette politique nécessite que le syndicat mixte se porte garant de bonne fin d'une part (en cas de cession de la parcelle concernée) et prenne en

charge le coût d'intervention de la SAFER quel que soit le résultat de l'intervention (retrait de la vente ou cession),

- **politique de constitution progressive d'un portefeuille foncier.** La nécessité d'anticiper le renouvellement des sièges d'exploitation lors des cessations d'activités à venir (10 sièges d'exploitation sur 12 noyés dans l'urbain) impose d'identifier les futurs lieux potentiels d'implantation et de s'assurer de leur disponibilité au moment où le besoin se fera sentir. Les expériences vécues montrent que les dernières installations réalisées sur le territoire ont pu se faire grâce au portefeuille foncier des communes ou du syndicat mixte :
 - installation d'un chevrier sur des parcelles acquises par la commune de Limonest, construction des bâtiments agricoles par le syndicat
 - installation des maraîchers Bio sur CURIS grâce au foncier et bâti du syndicat mixte (4ha de terrain sur Curis, ancienne maison du gardien du parc du château mis à disposition puis louée, acquisition du bâtiment ex France Télécom...)
 - aide à l'installation d'un nouvel associé au GAEC des Vaches dorées en 2015 (8 ha de terrains à Limonest et 2 ha à Saint Didier).
 - En 2015 mise à disposition de terrains sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or afin de permettre l'installation d'une activité maraîchère (Vincent GALLIOT) dès le printemps 2016

Stratégiquement le syndicat mixte des Monts d'Or utilise la politique de contrôle des prix du foncier avec la SAFER pour constituer à chaque opportunité un portefeuille foncier.

- **politique de contrôle du maintien des vocations agricoles des bâtiments** (exploitation ou logement) construit en zone agricole et indispensable à l'exploitation. Cette politique s'appuie ;
 - soit sur la maîtrise du foncier sur lequel sont construits ces bâtiments,
 - soit sur la maîtrise du bâti,
 - soit sur des dispositifs réglementaires ou autres qui n'existent pas à ce jour et sont à inventer en lien avec la profession agricole
- **politique de logement social agricole** pour anticiper la difficulté de trouver un logement pour un agriculteur qui s'installe ou pour trouver des solutions lors du départ à la retraite lorsque le logement fait partie intégrante de l'outil de production.

En 2015 sur le territoire, 4 jeunes agriculteurs nouvellement installés sont à la recherche de logements.

Par ailleurs le classement en Espaces Naturels et Agricoles Protégés de l'ensemble des espaces classés N ou A au PLU, voté par le Département en lien avec la Métropole de Lyon en 2014 contribue à enrayer la pression foncière spéculative qui gèle toute initiative, pour le développement de projets de gestion de ces espaces. Les communes de LISSIEU et de POLEYMIEUX sont concernées par la nouvelle procédure lancée fin 2014, sachant que la compétence Espace Naturels et Agricoles Protégés a été transférée du Département à la Métropole de Lyon sur son territoire.

Le comité de pilotage PSADER PENAP a permis d'accroître la synergie des moyens développés.

C'est ainsi que pour la première fois les investissements du Syndicat dans les opérations portant sur du bâti ont reçu en 2011 un soutien.

Ce soutien permet de réduire la charge annuelle pour le syndicat sur 20 ans mais l'ensemble des recettes ne permet pas d'en faire une « opération blanche » sans impact financier structurel.

Pour mémoire :

- Cinq opérations pilotes avaient été proposées au titre des investissements fonciers 2012 :
- Trois opérations proposées au titre des investissements fonciers 2013:
- Cinq opérations au titre des investissements fonciers 2014 :
- Deux opérations au titre des investissements fonciers 2015
 - St Germain (ESCOFFIER)
 - Collonges (GAYET) qui permettra la construction d'un bâtiment agricole en 2016 par Vincent GALLIOT (Maraîcher) et la réimplantation d'une activité maraîchère sur le plateau de Moirand Charézieux.

Ces 4 axes d'intervention nécessitent que soient alimentées plusieurs lignes budgétaires :

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

et affichage le

09 FEV. 2016

09 FEV. 2016

- une ligne pour le paiement des frais d'intervention SAFER non pris en compte par nos partenaires financiers,
- une ligne pour les acquisitions foncières en directe du syndicat,
- deux lignes (fonctionnement et investissement) pour le paiement des annuités d'emprunts (sur 20 ans),
- une ligne provision qui rassemble le reste du capital qui avait permis au SMMO d'être moteur depuis 1996 pour faire face rapidement à des opérations pilotes et des opportunités foncières bâties ou non.

En 2016 cette ligne sera mobilisée afin de financer une partie de l'acquisition (portée par la SAFER actuellement) et l'aménagement de 600 m2 de bâtiments à la ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or dans lesquels des projets de logements agricoles (3 logements) et d'ateliers de transformation sont à l'étude avec les agriculteurs du territoire. La Métropole de Lyon et le PSADER PENAP apporteront des subventions sur cette opération. Ces aides financières permettront de réduire le montant des annuités d'emprunt au prorata de la part de l'investissement qu'elles couvriront.

Le montant annuel restant ne peut pas être couvert par le revenu des loyers plafonnés par arrêté préfectoral, en raison de la faiblesse des revenus dégagés par les exploitations.

Chaque annuité se traduit par une charge nouvelle structurelle pour la durée de chaque emprunt qui ne peut pas être couverte par des gains de productivité du syndicat.

La politique d'anticipation menée depuis de nombreuses années et les provisions constituées les années antérieures ont permis jusqu'en 2015 de lisser les appels de fond.

La charge de la dette d'opérations nouvelles ne pourra qu'augmenter, tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance pour dégager de l'autofinancement.

Pour 2016, les annuités d'emprunt des bâtiments propriétés du syndicat doivent être budgétées et à garder en mémoire pour les budgets futurs:

- **les opérations des années antérieures :**
 - le bâtiment du syndicat (ex SAFER ex COCHET) mis à disposition de la commune de Limonest
 - la maison du gardien du parc de Curis, louée à compter de 2016 à Florentin DUMAS associé du GAEC des Vaches Dorées
 - la chèvrerie intercommunale (fromagerie et bâtiment d'élevage) à Limonest louée au GAEC de l'Hermitage
 - le bâtiment des du GAEC du boule d'or et les travaux d'aménagement **qui sont les premiers à avoir bénéficié d'un soutien au titre du PSADER PENAP, contrairement aux acquisitions précédentes.**
- **les opérations concrétisées en 2014:**
 - installation d'un paysan boulanger bio avec l'acquisition de 2 bâtiments dans le cadre de l'installation de 2 nouveaux associés au sein du GAEC du Bouc et la Treille devenu GAEC Terre d'Eole. Le financement de ces acquisitions a été réalisé sur participation financière du PSADER PENAP complété par la trésorerie existante sans emprunt.
- **les opérations à venir en 2016:**
 - Acquisition et aménagement des bâtiments agricoles de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or pour permettre l'aménagement de trois logements à vocation agricole et de deux ateliers de transformation + stockage de matériel agricole. Le financement de cette acquisition sera réalisé sur participation financière du PSADER PENAP et de la Métropole de Lyon complété par la trésorerie existante du SMMO. Les travaux d'aménagement feront l'objet d'un emprunt qui avoisinera les 400 000 euros (soit environ 30 000 euros d'annuités d'emprunt/an)
- **les opérations à venir qui sont « prévisibles et seraient à impulser » mais mises en attente en 2016 et pour les années à venir:**
 - création d'un point de vente collectif (au vu du contexte des productions Monts d'Or et environs, à terme il devrait se développer 2 points collectifs un si possible dans le secteur stratégique de la nationale 6 et un côté Val de Saône)
 - futurs bâtiments intercommunaux (fromagerie, bâtiment d'élevage, ...) pour l'opération réintroduction d'activités agricoles Saint Cyr-Saint Romain ou progressivement le SMMO récupère du foncier.
 - opération pilote à intégrer dans le cadre de la gestion de la coupure verte entre Saint Romain et Collonges, inscrite au SCOT 2030. Ce secteur qui est couvert par un Périmètre Espace Naturel et Agricole Protégé est propice au développement d'une activité maraîchère et à des jardins collectifs ou familiaux conformément aux objectifs fixés par les collectivités.

EN CONCLUSION POUR LA POLITIQUE FONCIERE :

Dans ce domaine du foncier et des bâtiments, les politiques des membres et partenaires du syndicat, se mettent en place. Elles demandent encore un temps de réflexion notamment pour les investissements dans les bâtiments d'exploitation et les logements qui nécessitent une participation renforcée des partenaires financiers (minimum 60 %) car la capacité d'autofinancement du SMMO aura atteint en 2016 ses limites et ne permettra plus d'avoir recours à l'emprunt tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance.

Dans l'attente de cette évolution, le SMMO menait une politique volontariste préparée de longue date par ses provisions et anticipations. Il avait conservé une capacité d'intervention et une réactivité certaine, qui s'est amenuisée d'année en année, dans l'attente de l'évolution des politiques de ses partenaires.

A compter de 2016, suite au lancement du projet ferme de la Morelle et aux réductions des participations financières annoncées par la Métropole de Lyon pour les trois années à venir, les opérations nouvelles et leur concrétisation devront préalablement être arrêtées et financées par des participations exceptionnelles. Les opérations nouvelles ne pourront plus se faire sans accroissement des participations financières actuelles.

2) Le contrôle et l'accueil du public

Pour la gestion des équipements (sentiers pédestres, sentiers thématiques, ...) le syndicat mixte des Monts d'Or s'appuie sur des conventions passées :

- avec le réseau associatif : Secirely, Roch'Nature, LPO (anciennement CORA), Pie Verte...
- avec la Métropole de Lyon depuis 2015 par l'intervention des brigades vertes avec prise en charge des repas et de la participation forfaitaire.

Un budget de remplacement des équipements et de renforcements des équipements existants doit être prévu :

- signalétique et équipements divers

Le renouvellement de la signalétique a été insuffisamment anticipé ces dernières années. Beaucoup de panneaux sont abîmés et doivent être changés. C'était une action prioritaire 2015 qui a été lancée et qui se poursuivra dans le cadre de la mise en place d'un plan pluriannuel prévisionnel de remplacement pour les panneaux thématiques et de la mise en œuvre du Plan Départemental Métropolitain des Itinéraires de Promenades (PDMIPR) à compter de 2016.

Le travail de réflexion sur les portes d'entrées Monts d'Or bute sur un manque de disponibilité en raison du plan de charge du SMMO et de l'absence de réponse du service voirie de la Métropole de Lyon à ce jour. Au regard du plan de charge actuel et des capacités financières mobilisables, cette action est reportée.

La piste de réflexion « porte des Monts d'Or » traitée sur la façade Saône des Monts d'Or par le biais de murs peints situés à des endroits stratégiques reste ouverte. En 2016 et au titre des opérations communales les communes de Collonges au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or envisagent de faire réaliser des murs peints sur l'un de leur point d'entrée côté Val de Saône.

Le conseil syndical a accepté de reconnaître et de prendre en charge les sites d'accueil de niveaux intercommunaux : Giverdy, Gorge d'Enfer, Mont Thou ... et d'assurer la gestion du Parc du Château de Curis propriété de la Métropole de Lyon.

Pour le Parc de CURIS la mise en place d'un réseau d'itinéraires pédestres cohérents a été implanté de manière définitive en 2012 pour son ossature de base. Elle sera complétée au fur à mesure de la restauration des petits murs de soutènement du réseau historique de chemins existant en fonction des moyens humains et financiers disponibles.

Une équipe brigade verte plus spécialisée « construction » a été présente **70 jours en 2015** sur site pour permettre d'avancer plus rapidement la restauration progressive du parc et de son patrimoine naturel et historique.

Le classement au titre des monuments historique du parc, l'inventaire biodiversité lancé par la Métropole de Lyon sur les « vieux arbres » associés à une nécessaire concertation rendra la gestion de l'allée des tilleuls plus délicate (conciliation d'une vision statique de conservation et d'une vision dynamique de renouvellement). Pour anticiper la durée de cette concertation il a été préférable de mettre en place en 2013 une clôture autour de l'allée des tilleuls afin d'en assurer la sécurité vis-à-vis du public, même si cette allée ne fait pas partie du réseau de chemins balisés. En 2015 cette clôture a dû être réparée à plusieurs reprises car des branches d'arbres étaient tombées et avait détériorée celle-ci ne permettant plus de sécuriser le site.

Le syndicat essaie d'utiliser au maximum la compétence de ses personnels et le travail en régie, pour réduire la charge financière que représente la gestion d'un parc de plus de 25 ha classé de plus au titre des monuments historiques.

L'intégration de ce parc a pu, jusqu'en 2015, être réalisée sans augmentation significative des participations des membres du syndicat. Mais les gains de productivité des services dans tous les domaines ne sont pas illimités. Le coût de la gestion du parc a impacté la capacité d'intervention du SMMO qui s'amenuise d'année en année, dans le domaine des interventions foncières et bâtis.

La gestion d'un parc de moins de 30 ha (1% du massif) ne doit pas nuire à l'action de fond anticipatrice menée par le syndicat mixte des Monts d'Or pour la pérennisation des outils de production agricoles (foncier et bâtis) sur le reste du massif (3 000 ha espaces naturels et agricoles).

Le Vice-Président en charge des Finances à la Métropole de Lyon a été sollicité par le SMMO fin octobre 2015 sur ce problème de transfert de charge non compensé. Les services de la direction de la Performance et de l'Evaluation ont dernièrement contacté le SMMO pour l'informer qu'à compter de 2016 la Métropole compenserait financièrement cette gestion à hauteur de 47 000 euros/an.

Monsieur Pierre Gouverneyre rappelle les efforts et le travail considérable qui ont été et sont encore fait dans le parc par le SMMO.

Monsieur le Président souligne que le Parc de la Trolanderie est un atout pour la Métropole de Lyon en terme de préservation des espaces naturels et Agricoles.

Sur le réseau de sentiers intercommunaux des interventions de restaurations ponctuelles de chemins ou de travaux divers, d'entretien des équipements doivent être régulièrement réalisées et provisionnées pour un traitement prioritaire en régie ou par les Brigades Vertes.

La prévention et la dissuasion par la mise en place d'interventions de police de l'environnement a été revue en 2015. La mission qui avait été confiée à l'Office National des Forêts a été arrêtée pour des raisons financières et d'efficacité. **Une nouvelle organisation notamment par une formation « GARDE PARTICULIER » réalisée fin 2014, en lien avec les polices municipales, l'ONCFS et la gendarmerie a été testée durant le printemps 2015.**

Le SMMO à travailler fin 2015 en lien avec les services de la préfecture pour permettre prochainement aux maires des communes membres et au président de la Métropole **de commissioner des agents du SMMO** permettant de relever des infractions au regard du code pénal et du code de la voirie routière dès le printemps 2016. Ce dispositif de tournées terrain réalisées par les agents du SMMO entre mars et octobre sera complété par des tournées réalisées en lien avec les services de la gendarmerie nationale, la gendarmerie de l'air, l'ONCFS et les policiers municipaux.

3) La gestion de la propreté

Elle est essentiellement assurée au travers :

- du réseau de corbeilles de propreté entretenues et collectées par la régie du SMMO. En 2015, le réseau de corbeilles et la tournée de collecte ont été optimisés. En 2015 une quinzaine de bennes ont été mobilisées dans l'aire technique de Giverdy, dans le cadre d'une convention avec la commune de St DIDIER soit environ 90 m2 de déchets collecté.
- des conventions avec la Métropole de Lyon pour l'intervention des brigades vertes (décharges sauvages ...),
- des interventions régulières en régie.

En 2015 160m2 de décharges sauvages ont été traitées sur le massif par les brigades vertes ou la régie dont environ 50% étaient constitués de déchets verts.

Il est par ailleurs toujours proposé de maintenir une ligne spécifique d'élimination des déchets (déchets verts ou autres) issus des décharges sauvages.

Le syndicat a investi il y a 5 ans dans un broyeur pour pouvoir gérer cette masse de végétaux le plus efficacement possible, sans multiplier les allers retours aux déchetteries.

Le syndicat porte systématiquement plainte, ou met en place une convention amiable permettant d'assurer le remboursement intégral des frais occasionnés lorsque l'auteur du délit est identifié.

4) La restauration et la mise en valeur du patrimoine

La politique du syndicat s'appuie fortement sur les initiatives communales, associatives ou sur les impulsions données par le syndicat pour permettre la restauration et la mise en valeur du patrimoine local.

Il est rappelé chaque année que pour cette action le syndicat est confronté à un problème comptable de gestion d'actif. Le syndicat intervient le plus souvent sur l'actif d'une commune (chemin, lavoirs, murs en pierres sèches,) d'où les difficultés rencontrées, notamment d'éligibilité au FCTVA. Pour remédier à ces difficultés le syndicat intervient en fonction des dossiers sous forme d'assistance technique et par convention (subvention d'investissement à la commune) dans le cadre des opérations à caractères communales.

Des gains de productivité ont été réalisés grâce à la présence d'un agent technique et d'un coordinateur technique formés à l'utilisation de matériels spécifiques (tractopelles, tracteur broyeur...) qui permet la réalisation de travaux en régies plus importants (location de matériels de travaux publics notamment).

La réactivité du syndicat est améliorée, la productivité du service a été poussée à son maximum, mais le plan de charge des agents s'est accru et la réglementation en matière de sécurité (abattage) s'est renforcée.

En 2015 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Restauration de l'enclos de la rosette et conception de la signalétique du sentier de l'homme et du paysage en lien avec l'association Caborne et Petit Patrimoine,
- Conception du contenu de la signalétique des sentiers de Lissieu
- Restauration de murs en pierres sèches dans le parc du château de Curis au Mont d'Or,
- Résorption de la décharge sauvage d'amiante à Curis au Mont d'Or dans le cadre d'une opération communale
- Conception de la signalétique du moulin Ampère à Poleymieux au Mont d'Or
- Finalisation de la restauration de la glacière à Lissieu
- Restauration du lavoir de la Glante à Poleymieux au Mont d'Or en lien avec l'association Lavoir et Petit Patrimoine des Monts d'Or
-

Au titre de 2016, les opérations suivantes sont poursuivies, engagées ou restent à engager:

- Aménagement porte Aquaria à Collonges : signalétique à mettre en place en lien avec la création d'hôtels à insectes et les ouvrages liés à l'eau.
- Restauration des murs en pierres sèches et petits patrimoines divers du Parc de Curis,
- Restaurations communales (Croix de Collonges au Mont d'Or,)
- Pose de la signalétique des boucles communales de Lissieu et du sentier de l'homme et du paysage à Saint Cyr au Mont d'Or
- Réalisation murs peints à Collonges au mont d'or et Saint Germain au mont d'or
-

La refonte du site internet est en cours de finalisation. La commission communication a validé les chartes graphiques en octobre 2015. Le développement du module cartographique lié au portail des produits fermiers est complexe (intégration des bases de données SIG du SMMO) et a donc ralenti le développement en cette fin d'année 2015. La livraison du nouveau site internet est programmée pour mars-avril 2016. Il comportera trois piliers :

- A la découverte du territoire
- Agriculture et Produits fermiers
- Le syndicat en actions

permettant d'avoir une vision globale du projet de territoire et des actions mises en œuvre.

Jusqu'en 2015, les publications étaient financées grâce au produit de la vente capitalisée entre chaque réédition. A compter de 2016, au regard des stocks papiers de publications conséquents au SMMO et du développement des outils multimédia et du futur site internet, qui permettront de consulter et télécharger les ouvrages, les recettes des ventes ne seront plus capitalisées et réinscrites en provisions sur la section de fonctionnement. En effet ces recettes ne serviront pas avant de nombreuses années il est donc préférable d'affecter ces recettes à d'autres opérations (notamment remboursement des annuités d'emprunts) en fonctionnement.

Sachant que l'ensemble des sentiers thématiques auront fait l'objet d'ici la fin de l'année 2016 de publications ; il est proposé pour les années à venir, que tout nouveau projet de publication ou de réédition soit inscrit au moment de l'élaboration budgétaire.

En effet en 2016, deux plaquettes seront conçues et imprimées: Plaquette des sentiers thématiques de Lissieu et plaquette du sentier de « l'homme et du paysage » à Saint Cyr au Mont d'Or.

Concernant les sentiers pédestres, le topoguide actuel qui avait été édité en 2004, sera très probablement remplacé par une publication de la Métropole de Lyon lorsque le PDMIPR aura été mis en œuvre sur le massif des Monts d'Or et qu'il aura rendu obsolète le topoguide actuel.

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

et affichage le

09 FEV. 2016

09 FEV. 2016

5) La découverte des Monts d'Or par les classes ou les groupes

La ligne de crédit pour les animations découvertes avait été réduite en 2013, par décision du conseil syndical de moitié, et ne concernait plus que les animations en faveur des établissements scolaires et autres, des communes membres du syndicat. Au vu de la consommation des crédits en 2015 sur cette ligne, l'inscription d'une dépense prévisionnelle en 2016 sera ramenée au maximum à 10 000 € si les éléments financiers le permettent lors de l'élaboration budgétaire.

6) La gestion du syndicat et l'animation des actions

La gestion du syndicat a évolué en 2015 avec le départ à la retraite d'Yvon Leprince- Directeur et de Sandrine BADEY- responsable administratif- pour être structurée à compter d'avril 2015 autour :

- d'un pilotage stratégique et technique qui est assuré par recrutement d'un ingénieur (directrice) à hauteur de 100%,
- d'un agent de maîtrise à hauteur de 100% et qui joue le rôle de responsable technique et de chargé de communication,
- d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps partiel 80%, qui sera absent (congé maternité puis parental) jusqu'à septembre 2016. Cet agent assure les fonctions de responsable administratif et comptable. Il sera remplacé durant son absence par un agent du service remplacement du CDG 69 (2 jours par semaine) et un contractuel (2 jours complémentaire par semaine).
- d'un coordinateur technique à hauteur de 100%. Recruté en avril 2015 pour permettre au syndicat d'assurer des charges de gestion croissantes depuis plusieurs années. Il est en charge de la coordination de l'ensemble des chantiers (régie- brigades vertes- bénévoles), des actions d'éducation à l'environnement et des missions d'assistant prévention. Il était clairement apparu en 2013, que **la fonction coordination terrain était sensible et stratégique**
- d'un agent technique à hauteur de 100% qui assure des missions d'entretien de sentiers, de collecte des poubelles, d'approvisionnement de chantiers, d'intervention d'entretien du portefeuille foncier du SMMO,

Afin d'améliorer l'efficacité des interventions le syndicat a investi dans un pick up en 2008 et en 2015 dans un véhicule 4x4 (DUSTER) en remplacement du kangoo qui avait été acheté en 2005. Le pick up a été mis à la disposition de l'agent technique, le véhicule Duster du coordinateur technique et le 4x4 SUZUKI du responsable technique.

En 2016, le pick up, qui a montré des signes de faiblesses durant l'année 2015, sera impérativement à remplacer. Ce véhicule est indispensable pour optimiser et permettre le travail en régie. Il permet aux agents du SMMO de tracter du matériel pour l'entretien des points d'accueil du public et des sentiers, de transporter des matériaux et du matériel pour la réalisation des chantiers et surtout d'accéder à des sites difficiles d'accès pour un véhicule 2x4 roues.

La gestion du SMMO telle qu'elle est structurée en 2015 est vitale :

- pour assurer la gestion des actions courantes du SMMO
- en terme de gouvernance pour être au plus près des acteurs locaux
- pour maîtriser les coûts à des niveaux défiant toute concurrence et d'efficacité
- pour maintenir la dynamique impulsée sur le terrain depuis 20 ans.

Le SMMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité.

Un budget déplacement, formations, des frais d'assurances, des frais d'affranchissements et de téléphonie, de services extérieurs est toujours à prévoir. Une ligne pour les frais d'avocats dans le cadre des poursuites et demandes de dommages et intérêts pour incivilités sont maintenues.

Le syndicat reste une petite structure d'animation, de coordination et de gestion des équipements intercommunaux, qui utilise au maximum ses moyens en personnel, et ne peut donc s'impliquer fortement que dans un nombre limité de projets.

Le syndicat s'appuie au maximum sur le principe de subsidiarité et le réseau d'acteurs bénévoles, de partenaires et de prestataires pour remplir les objectifs fixés par la charte des Monts d'Or.

Par ailleurs le syndicat continue de veiller à rester le gardien de l'esprit du projet nature Mont d'Or tel qu'il a été et voulu et transcrit dans la charte des Monts d'Or (notamment en terme d'activités compatibles avec le territoire, de soutien des initiatives locales, de partenariat avec le réseau associatif Monts d'Or et d'anticipation sur la pérennité de l'agriculture)...

La concrétisation du projet agricole Monts d'Or se formalise grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique qui représente une charge importante de travail. Véritable outil prospectif et de gestion courante, il est aujourd'hui indispensable pour gérer et anticiper les évolutions du territoire.

La pérennité des activités agricoles reste pour les années à venir un des axes majeurs des actions du syndicat. Pour maintenir cette politique volontariste il est indispensable qu'une **participation active des partenaires du syndicat continue à être impulsée** (Département du Rhône, Métropole de Lyon, Chambre d'agriculture, SAFER, agriculteurs, associations, Région, Etat, Europe...).

Après en avoir débattu, le conseil syndical approuve à l'unanimité les orientations, qui sont dans la continuité des années précédentes et indispensables pour permettre au syndicat de mettre en œuvre ses actions de gestions courantes et de pérennité de l'activité agricole.

Le conseil syndical déclare avoir pris acte :

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016,
- du maintien des participations de ses membres au niveau de 2015 pour 2016 (répartition selon la nouvelle clé des statuts révisés en 2015 pour les communes) et d'une baisse de 12% en 2017, puis de 4% en 2018 pour la participation de la Métropole de Lyon.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

